

## NOTE DE PRESENTATION

### **OBJET - RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

Dans le cadre de sa compétence en matière Assainissement, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine est maître d'ouvrage de plusieurs systèmes d'assainissement :

- Celui regroupant les communes de l'agglomération centrale : Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Boissettes, Dammarie-les-Lys, Melun, Montereau-sur-le-Jard, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Saint-Germain-Laxis, Rubelles, Vaux-le-Pénil et Voisenon, confié par DSP à la Société des eaux de Melun (SEM)
- Celui de : Pringy, Saint-Fargeau-Ponthierry, Seine-Port confié par DSP à la société des eaux de l'Essonne. (SEE)

L'exercice de cette compétence implique l'élaboration d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. En effet, l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement destiné notamment à l'information des usagers ».

Le rapport annuel 2016 regroupe l'analyse du prix et de la qualité du service public d'assainissement de ces systèmes d'assainissement.

Ce rapport est disponible sur le portail intranet des élus de la Communauté Melun Val de Seine :

<https://antares.camvs.fr/ox6/ox.html#>

Dépôt de données → 05 Conseil Communautaire → 11 décembre 2017

Il est demandé au Conseil Communautaire d'émettre un avis sur ledit rapport annuel.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'AGGLOMERATION  
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

-----

**2017.9.33.225**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 11 DÉCEMBRE 2017 à 20h00, à l'Amphithéâtre de la Reine Blanche – 19 rue du Château à MELUN, sous la présidence de M. Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

**PRESENTS**

M. Nicolas ALIX, Mme Patricia ASTRUC GAVALDA, Mme Corinne AUBANEL, M. Georges AURICOSTE, M. Gilles BATAIL, M. Alain BERNHEIM, M. Eric BONNOMET, Monsieur Philippe CHARPENTIER, Mme Patricia CHARRETIER, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Ségolène DURAND, Monsieur Gilles GATTEAU, M. Christian GENET, Mme Marie-Hélène GRANGE, Mme Anne GRAVIERE, M. Jean-Pierre GUERIN, M. Jérôme GUYARD, M. Pierre HERRERO, M. Christian HUS, Mme Genevieve JEAMMET, Mme Dominique KUNDIG-BORDES, Mme Françoise LEFEBVRE, M. Anselme MALMASSARI, M. Kadir MEBAREK, Mme Françoise MEGRET, M. Henri MELLIER, Mme Josette MEUNIER, M. Jean-Pierre MITGERE, Mme Ginette MOREAU, Mme Anne MORIN, M. Romaric MOYON, Mme Joëlle NOTO, Mme Sylvia ORDIONI, Mme Sylvie PAGES, M. Vincent PAUL-PETIT, Mme Françoise PERREAU, Mme Marie-Rose RAVIER, M. Jean-Pierre RODRIGUEZ, Mme Patricia ROUCHON, M. Marc SAVINO, M. Alain TAFFOUREAU, Mme Brigitte TIXIER, M. Franck VERNIN, Mme Valérie VERNIN-FOURNIER, Mme Jocelyne VERNON, M. Louis Vogel, M. Lionel WALKER, Mme Renée WOJEIK, M. Pierre YVROUD

**Date de la convocation :**

27/11/17

**Date de l'affichage :**

05/12/17

**Nombre de conseillers :**

en exercice : 73

présents ou représentés : 67

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES**

Mme Josette ANTIGNAC a donné pouvoir à Mme Jocelyne VERNON, Mme Farida ATIGUI a donné pouvoir à M. Nicolas ALIX, M. Gérard AUBRUN a donné pouvoir à Mme Sylvia ORDIONI, M. François BLANCHON a donné pouvoir à Mme Sylvie PAGES, M. Slimane BOUKLOUCHE a donné pouvoir à Mme Joëlle NOTO, M. Noël BOURSIN a donné pouvoir à M. Jean-Pierre RODRIGUEZ, Madame Geneviève BURLE a donné pouvoir à Mme Françoise MEGRET, M. Michel DAUVERGNE a donné pouvoir à M. Georges AURICOSTE, M. Bernard FABRE a donné pouvoir à M. Louis Vogel, M. Fabien FOSSE a donné pouvoir à Mme Josette MEUNIER, M. Dominique GERVAIS a donné pouvoir à M. Pierre HERRERO, M. François KALFON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GUERIN, M. Jean-François LEMESLE a donné pouvoir à M. Jérôme GUYARD, M. Dominique MARC a donné pouvoir à Mme Françoise PERREAU, M. Gérard MILLET a donné pouvoir à M. Henri MELLIER, M. Paulo PAIXAO a donné pouvoir à Mme Patricia CHARRETIER

**ABSENTS EXCUSES**

M. Willy DELPORTE, M. Thomas GUYARD, Mme Bénédicte MONVILLE-DE-CECCO, Mme Carole NADAL, M. Mourad SALAH, M. Baytir THIAW

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Ginette MOREAU

\*\*\*

**OBJET : RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

**Le Conseil Communautaire,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ; notamment son article L.2224-5,

**VU** les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val des Seine, compétente en matière Assainissement ;

**VU** le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement ;

**VU** la saisine du Bureau Communautaire du 30 novembre 2017

**CONSIDERANT** que, dans le cadre de sa compétence en matière Assainissement, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine est maître d'ouvrage de plusieurs systèmes d'assainissement :

- Celui regroupant les communes de l'agglomération centrale : Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Boissettes, Dammarie-les-Lys, Melun, Montereau-sur-le-Jard, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Saint-Germain-Laxis, Rubelles, Vaux-le-Pénil et Voisenon, confié par DSP à la Société des eaux de Melun (SEM)
- Celui de : Pringy, Saint-Fargeau-Ponthierry, Seine-Port confié par DSP à la société des eaux de l'Essonne.(SEE)

**RAPPELANT** que l'exercice de cette compétence implique l'élaboration d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement,

**CONSIDERANT** que, en effet, l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement destiné notamment à l'information des usagers »,

**CONSIDERANT** que le rapport annuel 2016 regroupe l'analyse du prix et de la qualité du service public d'assainissement de ces systèmes d'assainissement,

*Après en avoir délibéré,*

**DECIDE** d'émettre un avis favorable au rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Adopté à l'unanimité avec, 61 Pour et 6 Abstentions

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré, le lundi 11 décembre 2017, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20171211-32101-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/17

Publication ou notification : 14/12/17

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS  
Maire de Melun